

RÈGLEMENT DU PRIX CAMÉLÉON

PRIX ÉTUDIANT DU ROMAN ÉTRANGER TRADUIT DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

ÉDITION 2014-15

Présentation du PRIX CAMÉLÉON

L'Université Jean Moulin Lyon 3 organise la première édition du Prix annuel étudiant du roman étranger traduit, dénommé prix CAMÉLÉON.
Le Brésil est le pays retenu pour l'année 2014-2015.

Ce projet a pour objectif principal le développement et l'attractivité de la culture littéraire contemporaine auprès des étudiants.

Il s'inscrit directement dans les objectifs de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

- Soutien du Plan Licence en accompagnant les étudiants dans l'acquisition de compétences variées et en les ouvrant à des cultures et des littératures étrangères.
- Coopération internationale avec mise en place d'un partenariat bilatéral avec une université du pays choisi.
- Promotion d'enseignements ou d'actions transversales innovantes.
- Collaboration entre les différentes composantes et services
- Création d'échanges entre les étudiants.
- Accès des étudiants à la pratique culturelle et la création contemporaine.

Il vise aussi à sensibiliser les étudiants à la problématique de la traduction, tant dans l'analyse des conditions inhérentes au choix de traduction que dans l'analyse des conditions requises pour aborder une œuvre traduite.

Article 1 – Ouvrages sélectionnés et membres du jury

Quatre romans brésiliens contemporains choisis par le jury seront remis gracieusement à chacun des étudiants retenus comme jurés et à chacun des membres du jury d'honneur le 13 octobre 2014 entre 18h et 20h au Salon des Symboles, Manufacture des Tabacs, 6 cours Albert Thomas, Lyon 8^e.

Les ouvrages choisis sont :

- *Orphelins de l'Eldorado* de Milton Hatoum / Traduit par Michel Riaudel
- *Bleu corbeau* d'Adriana Lisboa / Traduit par Béatrice de Chavagnac
- *Hôtel Brasil* de Frei Betto / Traduit par Richard Roux
- *Belém* d'Edyr Augusto / Traduit par Diniz Galhos

Les étudiants jurés et les membres du jury d'honneur désigneront leur ouvrage préféré lors d'un vote électronique en ligne sur le site internet <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> du 09 au 13 février 2015 inclus.

Les membres du jury d'honneur sont :

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3

- Jacques COMBY | Président | Président du jury
- Pierre SERVET | Vice-président chargé du Conseil d'Administration

- Peter WIRTZ | Vice-président chargé de la recherche et de la Commission de la Recherche du Conseil académique
- Jean-Sylvestre BERGÉ | Vice-président chargé des relations internationales
- Christian NICOLAS | Chargé de mission aux affaires culturelles
- Florence GODEAU | Professeur des universités en littératures comparées | Vice-présidente du jury
- Emilie BARTHET | Service Commun de Documentation
- Laurence BOURGET-MESSIN | Service Commun de Documentation | Vice-présidente du jury

Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Rhône

- Brigitte JOUVE-VILLARD | Chargée de mission vie littéraire, langue française et langues de France

Pour la Ville de Lyon

- Georges KEPENEKIAN | 1^{er} Adjoint au Maire de Lyon – Culture – Grands Évènements – Droits des citoyens

Pour le Consulat du Brésil à Lyon

- Jean-François PERRIER | Consul du Brésil

Article 2 - Conditions et modalités de participation

Tous les étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pourront s'inscrire entre le 16 septembre et le 10 octobre 2014 inclus pour être sélectionnés et devenir jurés du prix Caméléon. Le nombre de jurés étudiants est limité à 100.

Les 100 premiers étudiants inscrits en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> seront sélectionnés.

Les jurés étudiants suite à leur inscription, sauf cas de force majeure, s'engagent :

- à retirer les quatre ouvrages le 13 octobre 2014 à la Manufacture des Tabacs, au Salon des Symboles entre 18h et 20h ou sur le campus de Bourg-en-Bresse du 13 au 15 octobre de 08h00 à 18h30 à la bibliothèque ;
- à lire les quatre ouvrages ;
- à participer aux deux rencontres-débats des 18 novembre et 16 décembre 2014 de 18h à 20h au Salon des Symboles (Manufacture des Tabacs) ;
- à participer à la désignation du lauréat par un vote en ligne du 09 au 13 février 2015 inclus.

Les jurés étudiants se verront attribuer gracieusement les quatre ouvrages et seront invités à la remise des prix le 24 mars 2015.

Article 3 - Désignation des lauréats

Les étudiants jurés et les membres du jury seront sollicités pour un vote en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> du 09 février au 13 février 2015 inclus afin de désigner leur ouvrage préféré.

Les étudiants jurés classeront les différents ouvrages en fonction de critères tels que :

- Intérêt et originalité de l'intrigue, du suspense, des personnages
- Qualités formelles du récit romanesque
- Qualité du texte traduit

Le titre de l'ouvrage ayant obtenu le plus grand nombre de votes et le nom des deux lauréats - auteur et traducteur - seront annoncés le 9 mars 2015 notamment par une information en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> et sur le site www.univ-lyon3.fr.

Article 4 - Remise des prix à l'auteur et au traducteur

La remise des prix à l'auteur et au traducteur du roman ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera organisée le 24 mars 2015 lors d'une rencontre publique à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les prix sont constitués :

- De deux trophées destinés à l'auteur et au traducteur
- D'un séjour culturel de trois jours à Lyon et ses environs du 25 au 27 mars matin à l'auteur.

Article 5 - Recours

Le résultat des votes est sans appel et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Article 6 - Communication

L'auteur et le traducteur, lauréats du Prix Caméléon, prix étudiant du roman étranger traduit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, peuvent faire exacte mention de ce titre à leur convenance, à l'exclusion de toute autre dénomination sans porter atteinte au nom et à l'image de l'Université.

Article 7 - Renseignements – Informations

Toute demande d'informations complémentaires doit être adressée à laurence.bourget-messin@univ-lyon3.fr ou à florence.godeau@univ-lyon3.fr

Toute participation à ce prix entraîne l'entière acceptation du présent règlement.